

AMDEQ

association des
marchands
depanneurs
et épiciers
du québec

Juin 2018 Année 17, Numéro 2

Trait d'union

ÉDITION SPÉCIALE CONGRÈS 2018 35 ans au service des membres !

Cher membre,

M. Louis Tremblay, Président de notre Conseil d'administration, et moi-même, vous invitons à participer à notre prochain congrès qui se tiendra au nouveau Centre des congrès de Saint-Hyacinthe.

Venez découvrir ce nouveau Centre des congrès jumelé à l'hôtel Sheraton qui vient tout juste d'ouvrir ses portes en mai dernier. Ce complexe vous offre un Centre santé, piscine et Spa et il est annexé au Centre d'achat de Saint-Hyacinthe; de quoi rehausser votre expérience cette année.

Ce 17^{ième} congrès, qui soulignera les 35 ans de l'AMDEQ, est une excellente occasion pour rencontrer et « réseauter » avec vos confrères détaillants ainsi qu'avec les fournisseurs présents.

Toujours avec une programmation sachant allier « affaires et plaisir », nous vous avons concocté une programmation diversifiée. Côté « affaires », une quarantaine de fournisseurs seront présents en kiosque pour vous présenter leurs produits et services. Des ateliers aux sujets pertinents et diversifiés sont à l'horaire. L'un traitera de la gestion des ressources humaines dans un contexte de pénurie de main d'œuvre et de hausse salariale. L'autre vous entretiendra des implications financières des différentes formes juridiques d'entreprises pour les dirigeants d'entreprises ou actionnaires. Notre conférencier invité cette année est nul autre que M. Nicolas Duvernois, créateur de Pur Vodka. Nul doute que son expérience et son cheminement en affaires saura vous intéresser.

Côté « divertissement », tout est en place pour que vous passiez du bon temps, le spectacle de Christian Marc Gendron « Piano man » et celui de Moondance Orchestra sauront sûrement vous divertir.

Nous vous invitons à prendre connaissance des détails de la programmation du congrès 2018 dans les pages suivantes et, question de planification, retournez-nous dès que possible votre formulaire d'inscription ci-joint. Ce même formulaire peut aussi être complété en ligne sur notre site Internet. Pour ceux qui ont besoin d'hébergement, vous pouvez procéder à votre réservation au numéro de téléphone suivant : 1-450-250-5555 ou le sans frais 1-877-619-0410; n'oubliez pas de mentionner que c'est dans le cadre du congrès "AMDEQ 2018" afin de bénéficier de notre tarif spécial.

C'est donc une invitation que nous vous lançons. Il nous fera plaisir de vous y accueillir. Votre présence en grand nombre sera synonyme de réussite et un incitatif à poursuivre dans cette direction !

Sommaire

- ◆ Message du Président du Conseil d'administration et du Directeur général
- ◆ Dossier politique :
 - Enfin la loi 170 est adoptée !!
- ◆ Projet de loi 170 :
 - Extrait du communiqué de la Régie des alcools, des courses et des jeux
- ◆ Congrès AMDEQ 2018 :
 - Activités du vendredi
 - Activités du samedi
- ◆ Programme d'aide financière :
 - Québec va subventionner les gobeuses
- ◆ Nouveaux fournisseurs :
 - TOMRA
 - LKVape
 - TR Réfrigération
 - Western Union
- ◆ Activité de bienfaisance :
 - Opération Enfant Soleil
- ◆ Avis de convocation assemblée générale



Louis Tremblay
Accommodation Chalou
Président du Conseil d'administration



Yves Servais
Directeur général

C'EST UN RENDEZ-VOUS À SAINT-HYACINTHE !

Enfin la loi 170 est adoptée !!

L'AMDEQ se réjouit d'avoir réussi à obtenir des gains dans le cadre de la loi 170, déposée par M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique. Dans le contexte où le but premier du projet de loi 170 n'était pas une réforme en profondeur de toute la législation concernant la commercialisation des boissons alcooliques au Québec mais plutôt un exercice visant à moderniser la loi sur les permis d'alcool en faisant disparaître certaines contraintes ou irritants compliquant les opérations des différents titulaires de permis d'alcool, l'AMDEQ constate que le projet de loi a tenu compte de plusieurs de nos attentes.

Au niveau de l'élargissement des heures d'opération des titulaires des permis d'épicerie, même si, lors de la période de consultation menée avant la commission parlementaire, nous avons exprimé le désir de vendre plus tôt le matin et plus tard en soirée, l'AMDEQ est très satisfaite que les détaillants pourront vendre des boissons alcooliques dès 7 heures le matin à compter du 1er juillet : « *Ce changement répond parfaitement aux attentes de nos membres* » de dire M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ.

Autre modification importante, le projet de loi abroge le règlement obligeant les détaillants à installer un dispositif empêchant l'accès aux boissons alcooliques en dehors des heures d'exploitation de leur permis. « *Nous avons eu des membres qui, dans le passé, avaient reçu des amendes relativement à cette disposition* » de préciser M. Servais. Ce règlement était d'une autre époque, du temps de la Commission des liqueurs et qui n'avait plus sa raison d'être aujourd'hui ; un irritant de moins pour nos détaillants.

De plus, même si le règlement actuel le permet, les détaillants qui tenaient des dégustations de boissons alcooliques dans leur établissement étaient dans l'illégalité compte tenu de certaines exigences prévues au règlement actuel. Dorénavant, le proprié-

taire du dépanneur ou un de ses employés pourront tenir une dégustation de produits alcooliques en toute légalité avec des contraintes en moins. *Par contre, pour se faire, il faudra attendre la révision réglementaire qui devrait se tenir cet automne par la RACJQ.* Enfin, l'AMDEQ espère que la réglementation qui sera adoptée dans le cadre de la loi 170 mettra fin aux promotions croisées qui ne respectent pas le prix minimum de la bière.

Ce projet de loi était le résultat d'une série de consultations menées, au cours des deux dernières années par M. André Drolet, député de Jean-Lesage. M. Servais tient à le remercier sincèrement pour son écoute attentive et le support qu'il a déployé à bien faire cheminer nos demandes. De plus, il tient aussi à féliciter les oppositions car le débat sur le projet de loi s'est fait sans partisanerie politique.

L'AMDEQ prête à relever ce défi

Au cours des dernières semaines, autant M. Carlos Leitao, ministre des Finances et M. François Bonnardel, député de la CAQ ont déclaré qu'ils envisageaient la privatisation complète ou partielle de la Société des alcools du Québec (SAQ). M. Leitao a affirmé que son ministère avait commandé une étude dont les résultats seront connus prochainement. Pour sa part, M. Bonnardel a réitéré la position de la CAQ, soit de mettre fin au monopole de la SAQ. Dans les deux cas, le ministre et le député, ont précisé qu'ils voulaient s'assurer que toutes les régions pourront bénéficier des services.



M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ accompagné de M. André Drolet, député de Jean-Lesage.

Dans ce contexte, et étant donné leur expertise au niveau de la commercialisation des boissons alcooliques, l'AMDEQ a la certitude que le réseau des dépanneurs et épicerie peut jouer un rôle advenant des changements dans la mission de la SAQ. Les dépanneurs et épicerie seraient en mesure de prendre ce mandat en garantissant que les municipalités seraient bien desservies, puisque ces derniers sont localisés et intégrés dans toutes les régions du Québec.

Et une autre demande

Le secteur de l'alimentation est en pleine mutation, la commercialisation des boissons alcooliques également et, dans un processus de modernisation, des détaillants, propriétaires de dépanneurs, aimeraient avoir le droit de vendre de la bière en fut dans leur établissement ; un concept déjà populaire aux États-Unis et en Ontario. L'AMDEQ entend adresser cette nouvelle demande pour répondre à ces détaillants.

PROJET DE LOI 170

À SAVOIR : Suite à l'adoption du projet de loi 170, nous voulons vous partager, ci-après, un extrait du communiqué que nous a adressé la Régie des alcools et des courses et des jeux (RACJQ) en relation avec certaines des dispositions du projet de loi; nous vous prions d'un prendre connaissance.

Régie des alcools,
des courses
et des jeux

Québec

Sanction du projet de loi no 170, *Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques*

C'est le 12 juin 2018 que le projet de loi no 170, *Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques* a été adopté par le gouvernement. Il vise à répondre plus adéquatement aux différents besoins des citoyens et de ceux exprimés par l'industrie, tout en encourageant une consommation responsable de boissons alcooliques.

La loi comporte de nombreuses dispositions qui sont entrées en vigueur dès le 12 juin, d'autres le seront à compter du 1er juillet 2018 et finalement, une dernière entrera en vigueur le 12 juin 2020. Par ailleurs, des dispositions de la loi nécessitent l'adoption de règlements pour leur mise en application et seront mises en vigueur ultérieurement par décret du gouvernement.

Pour prendre connaissance des modifications proposées et suivre les différentes étapes de l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, consultez la section « [Modernisation du régime des permis d'alcool](#) ».

EN VIGUEUR LE 12 JUIN 2018

Limite du taux d'alcool par volume à 7 % pour les mélanges à la bière vendus par les titulaires de permis d'épicerie

« Le permis d'épicerie autorise la vente de la bière sauf la bière en fût, du cidre ainsi que des vins et boissons alcooliques que détermine un règlement adopté en vertu du paragraphe 7 de l'article 37 de la Loi sur la Société des alcools du Québec, (chapitre S-13), sauf les alcools, les spiritueux et les mélanges à la bière de plus de 7 % d'alcool en volume, pour consommation dans un endroit autre que l'établissement et ses dépendances. (...) »

Un mélange à la bière est une boisson alcoolique obtenue par le seul mélange de la bière avec du jus de fruits, de l'eau, du gaz carbonique ou une substance aromatique, qui n'a pas l'arôme, le goût et les caractéristiques communément attribués à la bière, et dont le produit fini n'est pas de la bière.

Dorénavant, les mélanges à la bière ayant un taux de plus de 7 % d'alcool par volume ne peuvent plus être vendus par un titulaire de permis d'épicerie, ni se retrouver sur ses tablettes ou celles d'un dépanneur.

Cependant, les mélanges à la bière d'au plus 11,9 % d'alcool par volume peuvent toujours être fabriqués par les titulaires de permis l'autorisant et ils peuvent notamment être vendus dans les bars et les restaurants ou être exportés hors du Québec.

Soulignons que cette mesure ne concerne pas les bières à forte teneur en alcool.

EN VIGUEUR LE 1ER JUILLET 2018

Vente de boissons alcooliques dès 7h le matin

Le titulaire d'un permis d'épicerie peut désormais vendre des boissons alcooliques à compter de 7 h le matin.

Les heures d'exploitation du permis d'épicerie sont donc prolongées d'une heure de sorte que les activités autorisées pourront débuter dès sept heures le matin pour se poursuivre jusqu'à vingt-trois heures.

Retrait de l'obligation du dispositif empêchant l'accès aux boissons alcooliques

L'obligation d'installer un dispositif empêchant l'accès à l'endroit où sont gardées les boissons alcooliques en dehors des heures d'exploitation permises est abrogée.



ACTIVITÉS DU VENDREDI

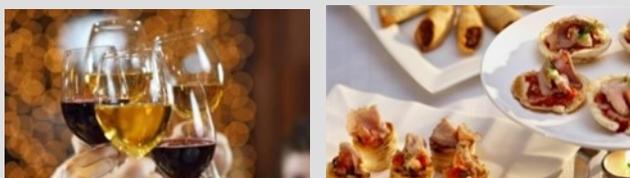
À NE PAS MANQUER :

Spectacle **PIANO MAN**
avec Christian Marc Gendron



Vendredi
soir

Cocktail dînatoire
et soirée **CASINO**



Encore une fois cette année tirage
d'un rabais-voyage d'une valeur de

2 000 \$

pour une destination de votre choix !



CLUB DE GOLF
LA MADELEINE



Traditionnelle ronde de golf amicale
incluant petit déjeuner et prix de
participation!

HORAIRE DU CONGRÈS

(sujet à changement)

Vendredi 21 septembre

(pour membres et fournisseurs arrivant le vendredi)

18h00 à 23h00 : Cocktail dînatoire + mini casino 21h30 à 23h00:
Spectacle sur scène **Piano Man** avec *Christian Marc Gendron*

Samedi 22 septembre

7h30 à 8h45: Déjeuner Brunch/conférence
8h45 à 9h45 : Ateliers (voir feuille d'inscription)
9h50 à 15h30 : Visite des exposants (en continu) et remise des chèques de ristournes
11h30 à 13h30 : Dîner-buffet
15h30 à 17h: Conférence : Nicolas Duvernois
18h00 : Cocktail
19h00 : Banquet avec animation et soirée dansante avec orchestre «**Moondance Orchestra**» (nombreux prix de présence)

Dimanche 23 septembre

8h45 : Assemblée générale



ACTIVITÉS DU SAMEDI



Visite des exposants et distribution des chèques de ristournes

CONFÉRENCIER INVITÉ :

Nicolas Duvernois, créateur de PUR Vodka

Une conférence différente pour une histoire hors du commun! L'auditoire passera par toutes les gammes d'émotions. Du rire à la tristesse, du stress au soulagement, cette conférence ne laissera personne indifférent!

Nicolas Duvernois nous amène dans les coulisses de l'entrepreneuriat, à la porte du succès. Une histoire rocambolesque d'un jeune parti de rien...ou plutôt parti d'une première expérience catastrophique en affaires et qui, en quelques années, est passé d'employé de salubrité de nuit dans un hôpital pour enfants, à créateur de la meilleure vodka au monde!



Anecdote et pleine d'humour, la première partie se consacre à l'histoire derrière l'idée. La seconde, pose un regard différent sur le monde des affaires et de l'entrepreneuriat. Un regard nouveau de la part d'un jeune entrepreneur du nouveau Québec inc. Une conférence définitivement inspirante et rafraîchissante!



Soirée dansante
du samedi avec
Le Moondance
Orchestra

**SOYEZ
DES
NÔTRES !**

Atelier 1

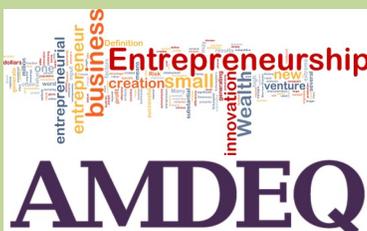
**Les formes juridiques de l'entreprise
et les implications financières pour
leurs dirigeants ou actionnaires**



Atelier 2

**Enjeux RH... devenir un employeur de
choix**

Le besoin de développement en ressources humaines se fait de plus en plus ressentir auprès des PME. Nous ressentons un vent de changement dans le commerce de détail, il devient donc important de s'assurer que la gestion des ressources humaines soit un enjeu au centre des priorités organisationnelles.



MÉRITE ENTREPRENEURIAL 2018

Encore une fois cette année, nous honorerons toujours 6 détaillants qui se partageront 6 000 \$ en bourse. Il n'y aura plus de catégorie mais les lauréats recevront des mentions spéciales selon leurs points forts. De plus, nous tenons aussi à reconnaître l'esprit entrepreneurial chez les détaillants issus de la diversité, donc 2 des 6 lauréats seront des détaillants de communautés culturelles que l'on retrouve au sein de notre membership. Pour ceux qui désirent participer, vous n'avez qu'à compléter le formulaire d'inscription sur notre site internet : amdeq.ca

Les candidatures doivent nous être soumises avant le 24 juin prochain.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Québec va subventionner les gobeuses

Le gouvernement du Québec va investir 15 millions de dollars pour aider les détaillants à payer l'achat de nouvelles gobeuses. Mme Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé que cette somme répartie sur une période de trois ans, va permettre l'ajout ou le remplacement de 2 000 gobeuses au Québec.

D'un coût moyen de plus de 10 000 \$ chacune, le ministère de l'Environnement pourrait verser jusqu'à 50 % aux détaillants qui vont les acheter ; une aide financière pouvant atteindre 7 500 \$.

Mme Melançon a confié ce mandat au Fonds d'action québécois pour le déve-

loppement durable (FAQDD) afin qu'il mette en oeuvre ce programme d'aide financière.

Pour les membres de l'AMDEQ intéressés par cette offre gouvernementale, vous pouvez déjà adresser votre demande en consultant le [site du FAQDD](#).

Notez également que l'AMDEQ maintient des liens d'affaires avec la compagnie TOMRA, une entreprise spécialisée dans les machines récupératrices automatisées (gobeuses). Très présente au Québec dans le marché des épiceries et dépanneurs, certains de leurs modèles, à la fine pointe de la technologie, feront partie du programme que la Ministre du Développement durable vient d'annoncer. Pour plus d'information, nos représentants peuvent vous mettre en relation avec la compagnie Tomra.



NOUVEAUX FOURNISSEURS



Pour nos membres qui envisagent l'achat d'une machine récupératrice automatisée comme une solution pertinente et rentable pour gérer leur volume de contenants consignés rapportés, TOMRA un maître de fil dans le domaine, pourrait répondre à vos besoins.

Le modèle T-53s par sa haute fiabilité d'utilisation, son efficacité de compaction et sa grande capacité de stockage, convient aux détaillants qui ont besoin d'une solution efficace pour le retour et le traitement des contenants consignés.

Pour information, contactez M. Philippe Lévesque au **581-995-4313**.



Cigarette électronique de conception supérieure, compacte, discrète, légère et facile d'emploi, marge de profit plus qu'intéressante.

Pour information, contactez M. Lucka Lepage au **450-434-8813**



Services et produits de réfrigération, climatisation disponibles et accessibles pour les membres de l'Est du Québec. Escompte de 4% pour les membres AMDEQ.

Pour information, contactez M. Pierre Lussier au **418-681-0808** ou sans frais **1-800-268-0830**.



envoyez de l'argent pour le mieux

Pour ceux qui opèrent leur commerce dans des régions, des localités ou dans des quartiers où l'on retrouve une grande clientèle issue de la diversité ou encore qui sont fréquentés par des travailleurs étrangers saisonniers, voici un fournisseur qui pourrait vous intéresser et vous procurer un revenu additionnel. En offrant des services de transfert d'argent à l'échelle mondiale, Western Union permet aux clients d'envoyer des fonds à leurs proches dans plus de 600 000 agences réparties dans plus de 250 pays et territoires.

Pour information, contactez Mme Sherley Barthelemy au **514-839-0426**.

ACTIVITÉ DE BIENFAISANCE

opération enfant soleil



Encore une fois cette année, l'AMDEQ participait à la campagne de levée de fonds pour Opération Enfant Soleil. Dimanche dernier, le 17 juin, M. Guillet, en compagnie de Mme Marie-Lyne Sleiman, représentant le Festival libanais, M. Antoine Haddad du Dépanneur Provi-Marc, remettaient la somme de **7 500 \$**.

Bien entendu, la contribution de l'AMDEQ est incluse dans ce montant. Nous sommes très fiers de ce résultat et d'apporter notre contribution à Opération Enfant Soleil qui a ramassé cette année plus de 20 000 000 \$ pour la cause des enfants malades.

L'AMDEQ désire remercier sincèrement M. Raymond Guillet, responsable de la levée de fonds pour l'Association et sa compagnie Mme Sylvie Labrecque ; merci beaucoup pour leur implication qui, au cours des quatre dernières années, nous a permis de remettre à cet organisme près de **20 000 \$**. Merci à tous les membres qui ont gentiment ac-

cepté d'installer des tirelires Enfant Soleil à leur comptoir-caisse pendant quelques semaines; nous répéterons sûrement cette activité l'an prochain. Un merci particulier à trois de nos membres qui ont organisé ou participé à des activités particulières pour ramasser des fonds, il s'agit de :

- Tabagie St-Félix, M. Richard Bellerose
- Provi-Marc, M. Antoine Haddad
- Marché Marie-Lyne, M. Albert Sleiman

Aussi, un merci bien senti au Festival libanais dont la direction est assumée par notre Vice-président du Conseil d'administration, M. Albert Sleiman, qui encore une fois cette année, a accepté et organisé une collecte de fonds lors du Festival.

Encore une fois, merci à tous et nous allons sûrement solliciter votre collaboration pour la levée de fonds de l'an prochain.

FESTIVAL LIBANAIS

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES ET MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'Assemblée générale des membres AMDEQ qui se tiendra dimanche le 23 septembre 2018, au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, dans le cadre du prochain congrès AMDEQ.

Notez, qu'à cette occasion, nous procéderons à l'élection de trois membres pour le poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration et ce, suite à la fin de mandat des administrateurs suivants :

- M. Albert Sleiman, Dép. Laurion, Laval ;
- M. Gilles Tremblay, Accommodation Populaire, Québec ;
- M. Louis Tremblay, Accommodation Chalou, Québec

Les administrateurs sortants sont éligibles à s'y représenter s'ils le désirent.

Un membre intéressé à présenter sa candidature doit, selon les règlements de l'AMDEQ, nous le signifier par écrit dans les 21 jours suivant l'envoi du présent avis (date d'envoi postal).

N.B. Nous devons, autant que possible, respecter la représentativité régionale.





Votre commerce, votre assurance

**Des protections qui tiennent compte de
la réalité des épiceries et des dépanneurs**

- Détournement de fonds par des employés, vol et cambriolage
- Bris accidentel d'équipements
- Et plus encore

**Demandez une soumission
1 866 270-8280**

Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h
Samedi, de 8 h à 16 h

 **Desjardins**
Assurances
Entreprises